



**CADRE D'INTERVENTION FEADER**

|                     |  |
|---------------------|--|
| Dispositif          | 323-1 – Bilan de santé de la PAC - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers semi-xérophiles de La Réunion |
| Mesure              | 323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural   |
| Axe                 | 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification des activités   |
| Service instructeur | DEA - CR   |
| Dates agréments CLS | 04 Août 2011   |

## **I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif**

---

### **a) Objectifs**

La Réunion héberge un patrimoine naturel exceptionnel. La mise en valeur de cette biodiversité est un enjeu majeur.

La végétation naturelle semi-xérophile de La Réunion fait partie de la série mégatherme semi-xérophile (étage semi-sec de basse altitude). Les écosystèmes forestiers semi-xérophiles se caractérisent par une pluviométrie annuelle inférieure à 1 600 mm et irrégulièrement répartie au cours de l'année ; ils se situent entre 150 et 800 m d'altitude, sur des substrats rocheux (falaises, blocs d'éboulis) ou des sols peu épais sur du roche-mère colluviale. Dès la colonisation de l'île, ils ont été détruits pour la culture et l'exploitation du bois. Aujourd'hui, ces forêts ne subsistent que dans des ravines encaissées, difficiles d'accès, et ne représentent que 5 % de la superficie originelle de la forêt sèche et font partie des milieux les plus menacés par les activités humaines.

Ce type de végétation à long terme de cette forêt est fortement compromise par les invasions biologiques et les incendies.

L'objectif de la mesure est de contribuer à une meilleure préservation de la biodiversité à La Réunion. Elle permettra la réalisation du projet d'arboretum sur les écosystèmes forestiers semi-xérophiles, plantes médicinales et patrimoniales de La Réunion. Cet outil constituera un univers préservé, de production de semences et de greffons ainsi qu'un lieu de découverte et de promenade pour les scolaires.



**CADRE D'INTERVENTION FEADER**

Dispositif

323-1 – Bilan de santé de la PAC- Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers semi-xérophiles de La Réunion

Mesure

323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural

**b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)**

Tableau :

|  | Nature indicateurs  | Quantification                                   | Valeurs de référence |
|--|---|--|----------------------|
| <b>Indicateur du P.O</b>   |   |  |                      |
| <b>Impact</b>  | <b>Renversement de la tendance la réduction de la biodiversité :</b><br><br>. Nombre des espèces plantées dans le cadre du projet<br><br>. Nombre d'individus plantés endémiques médicinales patrimoniales<br><br>. Nombre d'hectares concernés par la plantation | <br><br>60<br><br><br><br>300<br><br><br><br>2,5 |                      |
| <b>Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention</b> |   |  |                      |
| <b>Réalisation</b>   |   |  |                      |
| <b>Résultat</b>  |   |  |                      |

**c) Descriptif technique**

Il s'agit dans le cadre de cette mesure de favoriser la découverte de la végétation naturelle semi-xérophile de La Réunion et l'éducation à la préservation de la biodiversité et au respect de l'environnement à travers la création d'aménagement où le public pourra découvrir les différents types de milieux et leur cortège floristique.



**CADRE D'INTERVENTION FEADER**

Dispositif

323-1 – Bilan de santé de la PAC - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers semi-xérophiles de La Réunion

Mesure

323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural

## **II. Nature des dépenses retenues / non retenues**

---

### **a) dépenses retenues**

- les frais de personnel et techniques (hors contrats aidés et indemnités de stagiaires). Les personnes affectées aux actions devront être nommément désignées.
- les frais d'expérimentation directement liées à l'action (prestations extérieures, frais d'analyses, fournitures, petits matériels, missions...)
- les frais d'organisation de séminaires, d'action de formation, de sensibilisation, d'échanges ;
- les supports et matériels (outils de mesures, équipements dédiés, logiciels...) strictement nécessaires à la mise en œuvre de l'action ;
- les frais de déplacement (kilométrique,...)
- Toutes dépenses liées (et contrôlables) à la bonne fin de l'action

Seules les dépenses acquittées par les bénéficiaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 seront éligibles.

### **b) dépenses non retenues**

- TVA
- Entretien et fonctionnement
- Frais de structure

## **III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande**

---

### **a) Critères de recevabilité**

#### **Statut du demandeur (bénéficiaire final)**

Tout organisme intervenant ou justifiant d'expérience en matière d'écosystème forestiers

#### **Localisation**

Toute l'île

#### **Autres**



**CADRE D'INTERVENTION FEADER**

|            |  |
|------------|--|
| Dispositif | 323-1 – Bilan de santé de la PAC - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers semi-xérophiles de La Réunion |
| Mesure     | 323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural   |

**b) Critères d'analyse du dossier**

- conformité aux objectifs de la mesure

**IV. Obligations spécifiques du demandeur**

---

- Fournir l'ensemble des pièces prévues dans le livre des procédures
- S'engager à se soumettre à tout contrôle éventuel sur les plans technique administratif et financier
- Fournir un bilan du projet soutenu avec les indicateurs ainsi que les justificatifs de dépenses encourues prévus dans le livre des procédures
- Assurer la publicité de la participation européenne
- Respecter les politiques communautaires, notamment les règles de concurrence, de passation de marchés publics, de protection de l'environnement et d'égalité des chances entre hommes et femmes

**V. Informations pratiques**

---

**Lieu de dépôts des dossiers :**

Conseil Régional – Direction Générale Adjointe Développement Durable -

**Où se renseigner :**

Conseil Régional – Direction Générale Adjointe Développement Durable -

**Services consultés (y compris comité technique) :**



**CADRE D'INTERVENTION FEADER**

Dispositif

323-1 – Bilan de santé de la PAC - Conservation et valorisation des écosystèmes forestiers semi-xérophiles de La Réunion

Mesure

323 - Conservation et mise en valeur du patrimoine rural

**VI. Modalités financières**

---

**a) Modalités de gestion technique**

Investissement générateur de recettes :  Oui  Non

Régime d'aide :  Oui  Non

— Préfinancement par le cofinanceur public :  Oui  Non

**b) Modalités financières**

Taux de subvention : (subvention publique versée au bénéficiaire)  
100 % de l'assiette des dépenses HT éligibles retenues

Plafonds (subvention publique) : 100 %

**c) Modalités relatives à la mesure / dispositif**

**Taux de participation des partenaires**

|                                 | UE<br>% | Etat<br>% | Région<br>% | Départ.<br>% | Comm<br>% | Aut . Pub.<br>% | Privés<br>% |
|---------------------------------|---------|-----------|-------------|--------------|-----------|-----------------|-------------|
| 100 = Dépense publique éligible | 90      |           |             |              |           | 10              |             |
| 100 = Coût total éligible       |         |           |             |              |           |                 |             |

**d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés**

**VII. Liste des annexes (le cas échéant)**

---